

Dépistage de l'audition en maternité pour tous les nouveau-nés

Pendant
le séjour
à la maternité

Test simple,
rapide
et indolore

Par
un professionnel
de santé formé
au dépistage

Avec
votre
accord



Le Ministère de la Santé rend obligatoire
le dépistage auditif systématique des nouveau-nés

(Parution au Journal Officiel - Arrêté du 23 avril 2012)



RÉSEAU PÉRINAT
Centre-Val de Loire

Réseau Périnatal Centre-Val de Loire
CHRU de Tours
2 Boulevard Tonnellé
37044 Tours Cedex 9
02 47 47 36 93
www.perinatalite-centre.fr

ars
Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire